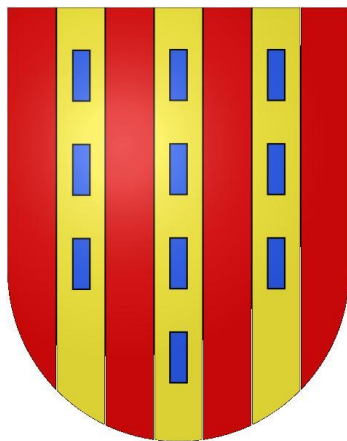


Conseil municipal de la Commune d'Hermance



Séance du 23 avril 2013
Législature 2011-2015
N° 21

Le Conseil municipal d'Hermance est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation écrite du 16 avril 2013.

Sont présents :

Les membres du Bureau :

Monsieur	Christian	CASTRO	Président
Monsieur	Philippe	LEY	Vice-président
Madame	Chrystel	PION VALLEY	Secrétaire

Les Conseillers municipaux :

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET	Excusée
Madame	Anahita	BLANC	
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF	
Monsieur	Jean-Pierre	COLOMBO	
Monsieur	Marc	FUHRMANN	
Monsieur	Pierre Edmond	GILLIAND	
Monsieur	Pascal	RENAUD	
Monsieur	Philippe	RUDLOFF	
Monsieur	Roland	SAVIOZ	
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	
Monsieur	Thierry	VIDONNE	

Pour l'Exécutif :

Monsieur	Bernard	LAPERROUSAZ	Maire
Madame	Suzanne	TSCHOPP	Adjointe
Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	Adjointe

Public : 1 personne

A l'ordre du jour les points suivants :

- I. **Approbation du Procès-verbal de la séance du mardi 26 mars 2013**
- II. **Communications du Bureau**
- III. **Communication du Maire et des Adjointes**
- IV. **Travaux des commissions.**
- V. **Commission des finances (15.04.13)**
- VI. **Commissions CoHerAn (Sport – Voirie)**
- VII. **Délibération n° 04-2013 relative à l'approbation des crédits complémentaires nécessaires à l'approbation des comptes 2012**
- VIII. **Délibération n° 05-2013 relative à l'approbation des comptes 2012**
- IX. **Délibération n°06 -2013 relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour le changement de la chaudière de la salle communale**
- X. **Délibération n° 07 -2013 relative au règlement de traitement des déchets de la Commune.**
- XI. **Divers et propositions individuelles.**

En préambule de l'ouverture de séance, M. le Président salue l'ensemble des Conseillers ainsi que le public venu assister aux débats.

M. le Président excuse l'absence de Mme BELENGER BRECHET. Cette dernière est l'heureuse maman d'une petite Chloé, née le 9 avril dernier. L'Exécutif ainsi que tous les membres du Conseil s'associe au Président dans ces félicitations.

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du mardi 26 mars 2013

Mis aux voix, sans remarque, ni commentaire, le Procès-verbal de ladite séance est approuvée à l'unanimité.

II. Communications du Bureau

M. le Président fait distribuer des versions « papiers » des différents PV envoyés électroniquement aux Conseillers.

M. le Président rappelle qu'aura lieu le 30 avril prochain à Corsier une séance baptisée « GE_Veille ». Il s'agit de la présentation d'un nouveau concept de sécurité en présence des autorités du CoHerAn et de Collonge-Bellerive. Ces dernières seront secondées par des représentants de la police cantonale et municipale.

Au chapitre des réunions sportives, M. le Président annonce le Tournoi de Pétanque d'Anières, le Tournoi de foot de l'Ascension organisé par le FC CoHerAn ainsi que le Tournoi de Foot réservés aux élus genevois qui se déroulera cette année à Cartigny.

Finalement, M. le Président annonce que le Bureau est en train d'organiser et de mettre en place un système permettant l'envoi électronique des convocations ainsi que des documents aux Conseillers municipaux. Ceux-ci auront accès à un espace protégé leur étant dédié dans lequel ils pourront consulter en tout temps l'ensemble des documents ayant trait aux affaires suivis par le Conseil. Répondant à une demande de M. TAGLIABUE, Mme PION VALLEY confirme que chaque élu aura une adresse email au format « ...@hermance.ch ».

III. Communications du Maire et des Adjointes.

1. Valorisation de la parcelle 1943 et organisation du mandat d'étude parallèle (MEP)

M. LAPPEROUSAZ indique que le collège d'expert s'est rencontré pour la première fois en date du 17 avril dernier. L'ensemble des personnes concernées étaient présentes à l'exception du représentant du SMS – M. LOVISA. La prochaine réunion se tiendra à Hermance le 25 juin. Lors de cette séance, l'intitulé du projet a été changé, il s'agit maintenant de « l'aménagement de la tranche sud du village d'Hermance ». Après avoir fait un bref résumé de la séance, M. le Maire indique que les travaux se poursuivent en vue de la prochaine réunion.

M. TAGLIABUE précise que le périmètre agrandi va de la Tour au Lac jusqu'à la propriété de Mme MEYER. L'étude intègre l'ensemble de l'entrée du village avec une étude urbanistique globale.

2. Chemin des Fossés

Suite à la dégradation du chemin des Fossés dévolue au parking durant la saison hivernale, L'Exécutif a demandé à un bureau spécialisé de faire une petite étude sur la manière la plus efficiente de réaménager la parcelle. Il avertit qu'une réfection pérenne des lieux, indépendamment du revêtement choisi, devrait se chiffrer à CHF 125'000.- à 150'000.- et demandera un travail conséquent. Une réflexion plus approfondie sera menée prochainement.

M. TAGLIABUE suggère qu'avant d'entreprendre de lourds travaux de réaménagement, il soit judicieux d'attendre le résultat du concours lancé dans le cadre du MEP. En effet, un des enjeux serait de libérer de tous véhicules le chemin des Fossés.

M. RENAUD rappelle que la création d'un restaurant sis dans la Maison Bossart nécessitera le maintien de places de parkings à proximité.

3. Transformation de la Maison Bossart

Suite à la réunion de coordination organisée avec l'ensemble des services étatiques, il ressort qu'un certain volume de travail reste encore à effectuer. Sous l'égide de la police des constructions, les différents services ont tenté de trouver des compromis afin de débloquer le projet. Au travers de différents exemples, Mme TSCHOPP explique les demandes antagonistes émises par les différents organes représentés.

M. TAGLIABUE constate que le dossier est bloqué depuis le mois de septembre. Il est donc temps que la Commune mette un peu de pression tant sur le Bureau d'Architectes que sur les services étatiques. En effet, le Conseiller remarque que l'Etat est toujours plus exigeant avec les collectivités publiques au motif que ces dernières doivent montrer l'exemple. Or, l'exemplarité à un coût qu'Hermance ne peut pas se permettre actuellement.

M. LAPERROUSAZ souhaite rassurer l'assemblée, car il semblerait que la situation pourrait se débloquer à la mi-mai, l'ensemble des points de frictions devraient être éliminés d'ici là.

4. Entretien des bâtiments communaux.

Mme TSCHOPP a demandé différents devis dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux. Il s'agit de repeindre les fenêtres (côté extérieur) du premier étage de la Mairie.

A ce sujet, M. TAGLIABUE mentionne également l'état défraîchi des fenêtres de la façade sud de l'école qui mériteraient également d'être repeintes.

Mme TSCHOPP indique que le chemin de dalles derrière l'école est terminé. Finalement, l'Adjointe précise également que des travaux seront menés dans le vestiaire des plongeurs et l'eau chaude y sera coupée. En effet, ces derniers avaient pris la fâcheuse habitude de brancher un tuyau sur le robinet pour y prendre des douches gratuitement.

A la question de M. TAGLIABUE concernant le mur des WC publics de l'arrêt de bus, Mme TSCHOPP indique que le peintre s'est rendu sur place. Ce dernier doit effectuer quelques essais, mais il semble qu'il faille en premier lieu une couche de peinture puis une couche d'enduit.

5. Entretien des fossés communaux

Mme BRUCHEZ GILBERTO indique que l'ensemble des fossés communaux devrait être curés d'ici la fin de la semaine. Toutefois, l'Adjointe prévient que si ce travail n'est pas effectué selon les délais prévus, elle mandatera une entreprise afin de régler définitivement ce problème.

6. Plan quinquennal d'entretien des routes

Comme annoncé lors de la précédente séance, Mme BRUCHEZ GILBERTO a pris contact avec ses homologues de Corsier et d'Anières. En effet, une étude conjointe permettrait d'obtenir un rabais substantiel sur le coût de ce travail et ferait particulièrement sens dans

l'optique d'une voirie intercommunale. Toutefois, il semble qu'Anières ne soit pas intéressée par cette démarche.

Interrogée sur les raisons de ce refus aniérois, Mme l'Adjointe explique que le responsable technique de ladite commune a déjà initié une telle étude pour l'entretien de sa voirie.

7. Travaux de réfection des canalisations.

Mme BRUCHEZ GILBERTO annonce que les travaux seront terminés à la mi-mai. Un « tout-ménage » a été préparé et sera diffusé à l'ensemble des habitants afin de les prévenir de la pose des enrobés définitifs. A ce sujet, Mme l'Adjointe précise que conformément à son annonce, le devis de COLAS pour l'enrobé non prévu dans le projet initial avec les socles a été accepté ce qui engendrera un dépassement du budget de près de 15'000.-

8. Aménagement du Port

Mme BRUCHEZ GILBERTO a rendez-vous le mercredi 1^{er} mai avec un représentant de la Capitainerie, le Club Nautique ainsi que le Sauvetage pour discuter du projet d'aménagement du port.

9. Zone 20 et 30 Km/h

Mme BRUCHEZ GILBERTO annonce que la personne qui avait fait des observations quant au plan de marquage déposé a envoyé ce jour une lettre à la DGM afin de leur signifier qu'elle acceptait la nouvelle version du plan. (NDLR : une place de stationnement supprimée). Mme l'Adjointe profitera d'approcher M. HOFSTRASSER, directeur de la DGM, durant le voyage des Maires et des Adjoints pour que le projet avance rapidement.

Concernant la zone du bas du village, Mme BRUCHEZ GILBERTO a reçu aujourd'hui une information de Mme TSCHOPP lui confirmant que les plans de la terrasse seraient discutés les jours prochains avec ATBA. En conséquence, Mme BRUCHEZ GILBERTO attendra d'avoir des informations plus précises pour déposer les plans de marquage de cette zone.

Faisant suite à une question de M. TAGLIABUE, Mme l'Adjointe précise qu'aucune place ne sera tracée dans le bas du village avant l'été. Toutefois, un plan provisoire a déjà été préparé par CITEC et sera validé une fois que les informations sur la terrasse et l'aménagement de la place à côté de la Maison Bossart seront transmises par ATBA.

10. Fonds intercommunal

Mme BRUCHEZ GILBERTO propose qu'un résumé du fonctionnement dudit fonds soit envoyé à l'ensemble des Conseillers. Ces derniers pourront ainsi mieux comprendre le fonctionnement de cette institution et de ces décisions sur lesquelles ils sont amenés à se prononcer.

A ce sujet, Mme l'Adjointe rappelle à M. GILLIAND que si celui-ci souhaite solliciter le fonds pour une subvention, le dossier en ce sens doit être déposé rapidement.

11. Jeux sur la Plage.

Faisant suite à la délibération votée lors du précédent Conseil, Mme BRUCHEZ GILBERTO indique que les travaux de remplacement des modules cassés débuteront début juin.

Répondant à M. COLOMBO, Mme BRUCHEZ GILBERTO indique que seuls les jeux cassés ou hors normes seront remplacés. Vu leur état, ceux-ci seront tout simplement évacués.

12. Parking dans le village

Afin de détendre la situation du parking dans le village et principalement durant la période estivale, Mme BRUCHEZ GILBERTO explique que l'Exécutif a décidé d'ouvrir le préau de l'école au stationnement durant les week-ends des mois juillet et août.

Faisant suite à l'annonce de travaux de curage des fossés, M. RENAUD aimerait savoir si quelque chose est prévu au chemin de la Chapelle ?

Répondant par l'affirmative, Mme BRUCHEZ GILBERTO, indique également que le terrain communal adjacent sera également remis en état.

13. Crèche intercommunale.

Mme BRUCHEZ GILBERTO indique que la Commune d'Hermance enregistre le meilleur taux de remplissage de l'établissement.

IV. Travaux des commissions.

V. Commission des finances (15.04.13)

M. le Président cède la parole à M. RUDLOFF et précise que le vote des délibérations n°5 et 6 suivront le compte rendu de ce dernier.

Se basant sur le rapport de commission distribué précédemment, M. RUDLOFF indique que les charges du compte de fonctionnement 2012 s'élèvent à CHF 3'484'111.36.- tandis que les revenus sont à hauteur de CHF 3'785'475'.85.- soit un excédent de CHF 301'364.49.-

Quant aux comptes d'investissement, il y a lieu de constater une dépense totale de CHF 848'983.55.- et des revenus de CHF 11'500.-, soit un investissement net s'élevant à CHF 837'483.55.-. M. le Président indique que l'investissement principal de cette année 2012 a été le changement des collecteurs des rues Centrale et du Midi.

Pour ce qui est des dépassements, M. RUDLOFF précise que ceux-ci représentent près de 8 % du budget total, tous les dépassements de plus de CHF 3'000.- sont expliqués dans le document joint aux comptes.

Profitant d'une question de Mme CITTADINI NAEF sur les erreurs de budgétisation, M. RUDLOFF rappelle qu'il s'agit du premier exercice de bouclage de M. SOLÈR. Des remaniements dans le plan comptable ont été opérés raison pour laquelle il existe des différences notables entre le budget 2012 élaboré par l'ancien comptable et les comptes 2012 présentés ce soir.

M. RUDLOFF indique également que la commission a préavisé favorablement et à l'unanimité ces comptes 2012. En outre, l'Exécutif est conscient des efforts à fournir et continuera de mener une politique économe tant que faire se peut.

M. FUHRMANN revient sur les subventions décidées mais non versées, il a été décidé, à l'unanimité des membres de la commission des finances que toutes subventions prévues au budget mais non versées pour différents motifs durant l'année civile sera perdue et ne pourra être versée sur l'exercice suivant. M. FUHRMANN souhaiterait que ce principe soit étendu à l'ensemble des dépenses et non aux seules subventions.

A cette occasion, M. LAPERROUSAZ précise que les dépenses budgétées mais non dépensées ne sont pas reportables sur le budget suivant. En conséquence, cette remarque n'a pas lieu d'être.

Répondant à M. TAGLIABUE, Mme TSCHOPP confirme qu'un travail d'analyse des revenus (matériels et immatériels) des sociétés a été entrepris et confié à Mme CHAZALON.

Ne suscitant plus de remarques, M. le Président passe à la lecture des délibérations.

VI. Délibération n° 04-2013 relative à l'approbation des crédits complémentaires nécessaires à l'approbation des comptes 2012

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission des finances du 15 avril 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par (11 oui, 0 non, 0 abstention)

1.D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 suivants pour un montant total 640767.83F, soit :

Comptes	Désignation	Budget	Solde	Ecart
s	Indemnités conseillers municipaux	20 000.00	24 090.00	-4090.00
05.00.301.0	Traitement du personnel	463 500.00	481 822.95	-18322.95
05.00.304.0	Caisse de pension et prévoyance	60 000.00	154 885.35	0 *
05.00.311.0	Achat mobilier, machines, véhicule	1 000.00	3 880.00	-2880.00
05.00.316.0	Locations machines de bureau	0.00	780.52	-780.52
05.00.318.1	Assurances	2 000.00	3 601.30	-1601.30
05.00.319.0	Frais divers	3 000.00	5 471.45	-2471.45
08.00.311.0	Achat mobilier, machines, véhicule	5 000.00	5 454.00	-454.00
08.00.312.0	Eau, énergie	10 000.00	13 346.65	-3346.65
08.00.314.0	Entretien des immeubles par tiers	10 000.00	45 140.10	-35140.10
08.00.316.0	Locations locaux	4 200.00	5 172.00	-972.00
08.00.318.2	Frais de ports, téléphones, CCP	0.00	260.70	-260.70
08.01.312.1	Combustibles	20 000.00	32 819.05	-12819.05
08.01.315.0	Entretien d'objets mobiliers par d	2 500.00	4 526.25	-2026.25
08.01.318.2	Frais de ports, téléphones, CCP	3 000.00	3 057.05	-57.05
08.02.314.0	Entretien des immeubles par tiers	7 500.00	11 992.55	-4492.55
08.07.313.0	Achat fournitures et marchandises	1 500.00	2 047.05	-547.05
08.07.314.0	Entretien des immeubles par tiers	5 000.00	7 568.95	-2568.95
08.07.318.0	Honoraires, études	0.00	215.00	-215.00
08.11.331.0	Amortissement	0.00	11 868.00	-11868.00
09.00.307.0	Rente aux pensionnés	0.00	19 800.00	-19800.00
09.00.352.0	Dédommagements à des communes	0.00	8 829.00	-8829.00
10.00.351.0	Dédommagements autres cantons	1 000.00	1 826.20	-826.20
14.00.313.0	Achat fournitures et marchandises	3 000.00	4 395.75	-1395.75
14.00.315.0	Entretien d'objets mobiliers par d	5 000.00	5 561.95	-561.95
14.00.318.2	Frais de ports, téléphones, CCP	3 500.00	5 299.40	-1799.40
21.00.311.0	Achat mobilier, machines, véhicule	2 000.00	5 475.01	-3475.01
21.00.314.0	Entretien des immeubles par tiers	25 000.00	45 481.25	-20481.25
21.00.315.0	Entretien d'objets mobiliers par d	1 500.00	5 461.00	-3961.00

21.00.316.0	locations machines de bureau	0.00	804.16	-804.16
21.00.318.0	Fêtes des écoles, frais de product	12 000.00	13 876.70	-1876.70
21.00.318.2	Frais de ports, téléphones, CCP	5 000.00	5 021.40	-21.40
21.00.319.0	Cadeaux divers	5 000.00	6 245.00	-1245.00
30.00.313.0	encouragement à la culture	0.00	478.50	-478.50
30.00.318.5	Fête du 1er Août	12 000.00	24 720.05	-12720.05
30.00.363.0	Activités culturelles	15 000.00	24 000.00	-9000.00
30.00.365.0	Subventions et allocations	50 000.00	69 725.45	-19725.45
33.00.313.0	Achat fournitures et marchandises	7 000.00	10 094.95	-3094.95
34.00.313.0	Achat fournitures et marchandises	0.00	15 798.95	-15798.95
34.00.314.0	Entretien des installations sport.	20 000.00	20 618.00	-618.00
34.00.315.0	Entretien d'objets mobiliers par d	1 500.00	5 443.20	-3943.20
35.00.316.0	Redevance utilisation DTPE	5 500.00	6 805.00	-1305.00
35.00.319.0	Frais divers	0.00	5 139.30	-5139.30
35.00.365.0	Subventions et allocations	2 000.00	4 995.00	-2995.00
54.01.352.0	Dédommagements à des communes	80 000.00	138 823.00	-58823.00
58.00.313.0	Achat fournitures et marchandises	5 000.00	8 958.85	-3958.85
58.00.318.0	Prestations de tiers	0.00	300.00	-300.00
58.00.366.0	Courses personnes âgées	6 500.00	7 960.45	-1460.45
62.00.316.0	Locations hangar	600.00	1 715.70	-1115.70
62.00.318.0	Honoraires, prestations services	5 000.00	13 388.75	-8388.75
65.00.364.0	Noctambus, TPG	3 000.00	3 643.00	-643.00
71.00.314.0	Entretiens des égouts, Canalizat.	30 000.00	43 487.69	-13487.69
71.00.318.0	Frais d'études - PGEE	0.00	5 216.40	-5216.40
72.00.314.0	Entretien des immeubles par tiers	0.00	518.40	-518.40
72.00.318.0	Affermage de la voirie	135 000.00	147 917.80	-12917.80
72.00.318.4	Honoraires frais étude	0.00	8 100.00	-8100.00
78.00.313.0	Médailles de chiens	0.00	62.35	-62.35
90.00.330.0	Perte s/ débiteurs	75 000.00	238 693.25	-163693.25
90.00.341.0	Nouvelle péréquation financière	95 000.00	109 891.00	-14891.00
94.00.318.0	Frais de banque et ccp	0.00	420.80	-420.80
95.00.314.0	Entretien immeubles par tiers	0.00	3 560.20	-3560.20
95.00.316.0	Locations locaux PF	0.00	16 800.00	-16800.00
95.00.318.0	Honoraires et frais étude PF	0.00	954.05	-954.05
95.00.322.0	Intérêts des dettes du PF	0.00	79 615.00	-79615.00
95.15.388.0	Attr fin spécial épicerie	0.00	1 032.35	-1032.35
Total Crédits budgétaires complémentaires				-640767.83

* dépassement ayant déjà fait l'objet d'une délibération pour crédit budgétaire complémentaire

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

VII. Délibération n° 05-2013 relative à l'approbation des comptes 2012

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012

Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité et de l'environnement (DIME),

vu le rapport de la commission des finances du 15 avril 2013 ;

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

Décide

par (11 oui, 0 non et 0 abstention)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de 3'484'111,36 F aux charges et de 3'785'475,85 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 301'364,49 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de 848'983,55 F aux dépenses et de 11'500,00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 837'483,55 F.
4. D'approuver le financement des investissements nets de 837'483,55 F par l'autofinancement à raison de 734'621,49 F au moyen de la somme de 433'257,00 F représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à 301'364,49 F, l'insuffisance de financement s'élève à 102'862,06 F et est couverte par les disponibilités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à 301'364,49 F représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de 25'441'544,61 F qui se compose de :

Patrimoine financier (natures 10 à 13)	15'901'832,09 F
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	9'539'712,52 F
Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0,00 F
Découvert (nature 19)	0,00 F
Total de l'actif	<u>25'441'544,61 F</u>
et au passif un montant de 25'441'544,61 F qui se compose de :	
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	453'770,82 F
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	4'494'696,70 F
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0,00 F
Provisions (nature 24)	2'455'904,85 F
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	1'606'152,60 F
Fortune nette (nature 29)	16'431'019,64 F
Total du passif	<u>25'441'544,61 F</u>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2012 à 0.00 F.

VIII. Commissions CoHerAn (Sport – Voirie)

M. le Président cède la parole aux représentants d'Hermance au sein du CoHerAn.

M. LEY, délégué au sport, explique que la commission idoine s'est réunie le 27 mars avec pour sujet le projet de centre sportif au chemin des Ambys à Anières. La commission s'est

prononcée en faveur de la réalisation d'une étude financière pour ledit projet. Celle-ci aura pour but de cibler les volets économiques et fonciers du projet en intégrant l'ensemble des variantes possibles pour la réalisation de ce centre.

Pour ce qui est du calendrier, M. LEY indique que le dossier a été déposé auprès du Département de l'Urbanisme au mois de décembre et est actuellement en analyse. Pour le moment aucun complément n'a été demandé, le projet est même déjà connu de certains députés du Grand Conseil et de l'ACG. D'ici la fin de l'été, chaque commune devra se prononcer par le biais d'une résolution qui sera par la suite transmise au Conseil d'Etat. A la suite de quoi un projet de loi de déclassement sera présenté au Grand Conseil. Toutefois, ce dernier tombera en même temps que les élections cantonales et le renouvellement de la députation. C'est pourquoi, il y a de fortes chances que le vote soit remis en début d'année 2014. Le Conseiller précise que dès les premiers retours positifs, un concours et des appels d'offres seront lancés. Des Sollicitations auprès de partenaires financiers (Sportoto, Fonds intercommunal, Fondation Wilsdorf etc) seront également menées en parallèle. Si tout se déroule correctement, la première pierre pourrait être posée au printemps 2015.

Lors de cette commission il y également été question de l'intégration du Tennis club de Corsier dans le projet. La discussion reste pour le moment ouverte même si Corsier a bien compris que la priorité était l'intégration du Foot et du Rugby. Les commissaires se sont entendus sur une stricte égalité de traitement à appliquer entre les deux clubs.

Pour ce qui est des finances, la Commission a proposé que chaque commune inscrive une ligne de CHF 10'000.- pour l'entretien des installations du Foot et du Rugby.

Finalement, M. LEY annonce que la prochaine tenue de cette commission « Sport » CoHerAn se tiendra le 29 mai en présence de Mme BENOÛ, Maire de Chens-sur-Léman ainsi que de M. PFORTNER, Président du HRRC.

M. TAGLIABUE constate que ce sujet est traité dans de nombreuses strates et qu'il serait judicieux de centraliser le suivi par les Exécutifs. De plus, le Conseiller souligne que la clé de répartition financière est calculée par tiers et non au prorata de la population, ce qui pénalise Hermance. Finalement, bien qu'une égalité de traitement ait été décidée, le Conseiller constate que l'étude pour le centre sportif est financée par le CoHerAn alors qu'il a été demandé du Rugby d'évaluer les coûts de remise en état de leurs installations sans que la moindre subvention ne leur soit allouée pour cette prestation.

Revenant sur les lignes de dépenses dédiées aux sociétés, M. VIDONNE rappelle que la première société à être intercommunale est le Sauvetage et qu'il serait une bonne idée que celle-ci puisse bénéficier de subventions CoHerAn.

M. TAGLIBUE délégué auprès de la Commission « Voirie » CoHerAn rapporte que les commissaires ont visité les locaux techniques des trois communes. Il s'avère qu'Anières bénéficie des meilleures infrastructures, suivi d'Hermance et de Corsier. Le Conseiller souligne le rangement et la propreté de l'ensemble des lieux. A l'issue de cette visite, les commissaires ont discuté du cahier des prestations de la future voirie intercommunale. De nombreux points restent encore en suspens. M. TAGLIABUE regrette qu'aucune vision CoHerAn n'arrive à se dégager, chacun restant sur ses positions.

Répondant à une question de M. TAGLIABUE, Mme PION VALLEY explique que la pratique en matière de diffusion des PV de commission diffère selon les Communes. En effet, Anières partage lesdits documents avec l'ensemble du Conseil municipal par le biais de leur

plateforme intranet tandis que Corsier ne diffuse pas les PV de commissions CoHerAn à l'ensemble des Conseillers. C'est pourquoi, il serait bien que tous aient accès au même degré d'information.

IX. Commission culture et manifestation

M. le Président indique qu'en raison de la récente maternité de Mme BELENGER BRECHET, Présidente de la commission, un Président *ad interim* a été désigné en sa personne avec l'aide de M. GILLIAND. Il s'agit principalement de l'organisation de la fête du 1^{er} Août. Selon les premières discussions les deux bars seront maintenus et une liste de bénévole sera prochainement proposée.

Pour ce qui est de l'Escalade, M. CASTRO annonce que l'APEH a accepté d'en assurer l'organisation, la manifestation aura donc lieu le 14 décembre.

Suite à une demande de M. TAGLIABUE, M. le Maire confirme que la Commune n'engagera pas de jeunes à la voirie cet été. En effet, avec les changements opérés au sein du service technique, il n'est pas possible pour eux d'envisager un encadrement adéquat de 2 à 3 jeunes par semaine durant l'été. De plus, M. LAPERROUSAZ ajoute qu'une réflexion sur la conduite de cette action sera menée dans le courant de l'année.

Concernant le parcours historique, M. TAGLIABUE rappelle que des panneaux d'informations à l'entrée du village et à la plage donnent également des informations historiques sur certains bâtiments de la commune. En outre, la pose de plaques sur des habitations nécessitera l'accord du SMS et des habitants.

A la lecture du PV de la commission, M. RENAUD a été étonné d'apprendre que les bars avaient servi de l'alcool à des mineurs. Bien que les Conseillers fassent attentions, ces derniers ont constaté que des jeunes étaient venus à la manifestation avec leur propre alcool.

M. VIDONNE indique que la commune de Gy a choisi d'interdire la vente d'alcool fort durant la vogue qu'elle organise. En sus, les pompiers de la commune contrôlaient les abords de la fête pour s'assurer que les jeunes qui arrivaient n'apportaient pas avec eux des bouteilles. Il s'agit d'une décision politique que la commune pourrait prendre.

X. Délibération n°06 -2013 relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour le changement de la chaudière de la salle communale

En préambule du vote, M. TAGLIABUE demande quelques précisions sur les données financières du projet. Mme TSCHOPP confirme que l'enveloppe pour la première étape est bien de CHF 200'000.-

Répondant à M. FUHRMANN, l'Adjointe explique que la chaudière qui sera installée sera plus petite et moins puissante que celle en place actuellement puisque cette installation précède la réfection de l'enveloppe du bâtiment qui une fois rénové ne nécessitera plus autant de puissance de chauffe.

Vu l'expertise énergétique effectuée par le Bureau Putallaz Ingénieurs-Conseil en mai 2010 et le constat de vétusté avéré de l'installation de chaufferie ainsi qu'une mise aux normes nécessaire ;

Vu la volonté de la commune de d'assainir cette installation et de promouvoir les économies d'énergie ;

Vu l'étude du consortium Putallaz – Ganz recommandant de passer l'ensemble de la production de chaleur au gaz avec une rénovation complète de la chaufferie.

Vu le rapport de la Commission des bâtiments du 06 février 2013

Vu le devis de CHF 194'400.- établi par le consortium Putallaz – Ganz, en date du 4 avril 2013

Sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal
Décide par
(11 oui, 0 non, 0 abstention)

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 200'000.— pour le remplacement de la chaudière de la Salle communale et le passage à une production de chaleur au gaz avec une rénovation complète de la chaufferie.
2. De prélever cette somme sur les disponibilités communales.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue s'élevant à CHF 200'000.- dans le compte d'investissement (08.503) et de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif sous la nature (143).
4. D'amortir la dépense prévue ainsi que les frais d'étude selon la délibération du 12.06.12 s'élevant à CHF 41'392.- à ce jour, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 dès 2014

XI. Délibération n° 07 -2013 relative au règlement de traitement des déchets de la Commune.

M. TAGLIABUE souhaite une précision quant à l'achat par les particuliers de containers verts.

M. LAPERROUSAZ confirme que la Commune continuera de proposer ce matériel à des prix très avantageux pour les communiers.

Pour répondre à diverses interrogations, Mme PION VALLEY indique que chaque habitant peut trouver en ligne la description de toutes les catégories de déchets. Une information plus spécifique pourrait être adressée à l'ensemble des ménages avec le nouveau règlement des déchets.

Vu la volonté de la commune de se doter d'un règlement conforme à la nouvelle législation cantonale, qui lui permette de disposer d'un outil de fonctionnement adéquat,

Vu le préavis de la commission route, voirie et canalisations du 14 mars 2013

Vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide
Décide
(Par 11 oui, 0 non et 0 abstention)

1. D'adopter le nouveau règlement de gestion des déchets de la commune d'Hermance, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

XII. Divers et propositions individuelles.

M. TAGLIABUE a constaté que les arbres du parking avaient été élagués. Toutefois des interdictions de parkings n'ont toujours pas été enlevées.

Mme PION VALLEY explique que l'Etat a assorti son autorisation d'élagage d'un codicille indiquant que pour des raisons de sécurité les places de parking sous ces arbres devaient

être supprimées. C'est pourquoi, la commune a décidé de déplacer la déchetterie à cet endroit ainsi le nombre de places sur le parking ne sera pas réduit. Une demande en ce sens a été faite à Transvoirie.

Mme CITTADINI NAEF exprime sa grande difficulté à trouver une société pour l'organisation des promotions. Le tennis serait partant, le tout devant être confirmé lors de la prochaine commission scolaire et sociale du 14 mai.

M. VIDONNE constate effectivement que les sociétés sont souvent en demande mais ne rendent pas forcément l'appareil lors des sollicitations de la Mairie. Il serait donc bien de préciser les règles du jeu.

L'idée de l'établissement de contrats de prestation est évoquée, une fermeté est demandée vis-à-vis des sociétés et des manifestations communales.

Plus personnes ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée.

Le Président

La secrétaire

Le vice-président

Christian Castro

Chrystel Pion Valley

Philippe Ley